

Sommaire

État Civil / Infos	page 2
On vous aide !	page 3
Conseil Municipal	page 4
Finances communales	page 5
Communauté de communes	page 6
Camping / Marché de producteurs	page 7
Bibliothèque / Agence postale	page 8
Du côté de chez Gaston / ADMR	page 9
La page des écoles...	page 10
... et de l'accueil périscolaire	page 11
Le cahier des Assoc'	pages 12 à 15
Histoire locale	pages 15 et 16



Editorial du Maire

Le printemps a été (très) pluvieux et certains ont subi quelques ruissellements dommageables. Mais il a permis de recharger les nappes phréatiques et de ne pas craindre une nouvelle sécheresse.

Le début de l'été, orageux, a également créé ses désagréments, comme le report du marché estival prévu le 21 juin et qui aura lieu le samedi 13 juillet. Mais là encore, nous avons échappé aux chaleurs précoces des derniers étés.

Restons positifs et espérons que la suite de l'été ravira tout le monde. Le beau temps est attendu des vacanciers pour profiter de la région, des agriculteurs pour finir les moissons et par les viticulteurs pour sublimer la vigne.

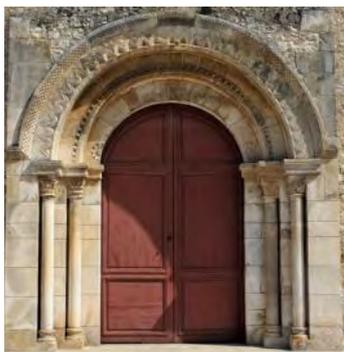
Je vous souhaite à tous et toutes un bel été, reposant et divertissant.

Retrouvez ce bulletin ainsi que de nombreuses informations municipales sur :

<https://www.mairie-ligny-le-chatel-89.fr/>

[l'application Panneau Pocket](#)

[Facebook](#)



Ouverture de l'église
tous les jours
de 14 h 30 à 18 h



Ouverture du secrétariat de mairie :

Du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 15h à 18h sauf le lundi après-midi et le jeudi après-midi

Tél. 03.86.47.41.20 | courriel : mairie@lignylechatel.fr

Site internet : mairie-ligny-le-chatel-89.fr

Etat-Civil 2024

de janvier à juin

Naissance

Pharell AMADOU

le 7 juin

Mariages

Agathe, Clarisse GUYOT
et Jean-Claude FROMONT

le 8 juin

Floriane, Audrey GARNIER
et Matthias, Christophe PEPIN

le 22 juin

Décès

Patrick BRUNOT*

le 30 janvier

Jacqueline, Madeleine BOURGUIGNON veuve MOLINARI*

le 16 février

Yvette DALLA-POLA veuve STEINGER*

le 1^{er} mars

Annie DELINGETTE*

le 4 avril

Serge, Christian DENOMBRET

le 21 avril

Gisèle, Lucienne BERNARD veuve CHARLOT*

le 7 mai

Laetitia, Jeanne GUÉNARD veuve PROUVÉ

le 21 mai

Pierre, Valentin GAUTROT*

le 28 mai

Joseph, Marie, Louis GARNIER

le 31 mai

Jean, Louis FROMONT

le 30 juin

*maison de retraite



Le 7 mai, l'Etablissement Français du Sang organisait une première collecte de sang sur notre commune. Entre 8 h et 12 h 30, 27 personnes se sont présentées dont 20 ont pu donner leur sang. Bravo et merci à eux et en particulier aux 7 personnes qui donnaient pour la première fois. L'opération sera renouvelée en 2025 si l'Etablissement Français du Sang trouve un partenaire local pour améliorer la fréquentation.



PARCOURS DE CITOYENNETÉ
3 étapes obligatoires

- 1 L'enseignement de défense (classes de 3^e et 1^{re})
- 2 Le recensement à 16 ans en mairie ou en ligne pour certaines communes (www.service-public.fr)
- 3 La Journée Défense et Citoyenneté (www.majdc.fr)

La JDC est une étape clé, à ne pas manquer !

Ce parcours est obligatoire pour passer :
☑ vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...);
☑ vos concours (fonction publique, grandes écoles...).

Tous les jeunes Français, garçons et filles, ont l'obligation de se faire recenser dans les 3 mois qui suivent leur 16ème anniversaire.

Dès vos 16 ans rendez-vous auprès de votre mairie muni :

- d'une pièce d'identité
- du livret de famille

ou en ligne pour certaines communes :
www.service-public.fr

Seul le recensement permet votre convocation à votre Journée Défense et Citoyenneté (JDC). À l'issue, un certificat de participation vous sera remis. Il est obligatoire pour s'inscrire à tous les examens et concours soumis à l'autorité publique.

Depuis le 15 mars, le secrétariat de mairie dispose d'une nouvelle adresse de messagerie :

mairie@lignylechatel.fr

L'ancienne adresse n'est plus active, ni consultée.

Pour passer un bon été chez soi

C'est la saison de la vie en plein air et vous avez sans doute constaté que certains bruits réapparaissent en même temps que le soleil : on bricole, on tond, on taille...

Il arrive quelquefois que ces **bruits soient dérangeants** par leur intensité, leur durée ou leur répétition voire à la mauvaise heure.

😊 **Avant de démarrer une activité bruyante, demandez-vous si cela ne va pas gêner vos voisins et prévenez-les.**

Pour rappel, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- > du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h
- > les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- > les dimanches et jours fériés, de 10h00 à 12h00

Arrêté municipal du 25 février 2021

Par ailleurs, le **brûlage de déchets verts est formellement interdit** :

- ça pollue : 50 kg de déchets verts brûlés émettent autant de particules que 9 800 km parcourus en ville par une voiture diesel récente ! (source Lig'Air)
- ça incommode les voisins sur leur terrasse, dans leur piscine, et le linge sur le fil !
- ça peut générer un incendie par temps sec, une flammèche peut vite aller embraser un champ.

😊 **Pensez à faire du compost pour soi ou pour les voisins, et s'organiser pour aller à la déchetterie.**

On vous aide !

Dans de nombreux domaines, il existe des organismes bénévoles, reconnus et dignes de confiance qui peuvent vous aider. N'hésitez pas à les contacter et à leur faire part de vos problèmes, ils sont là pour ça. Vous n'êtes pas seuls !



Les assistantes sociales de notre secteur
vous reçoivent
Vous pouvez les joindre au

en mairie sur rendez-vous
03.86.49.58.00.

France Services Proche de vous au quotidien

L'Espace France Services est accessible à tous. Il servira de relais entre vous et les administrations partenaires, et vous accompagnera dans vos démarches administratives. Il s'agit d'un service gratuit, confidentiel et sans rendez-vous.



A Ligny-le-Châtel (parking de la maison de santé) :

→ le lundi 26 août de 13h30 à 16h30

➤ Renseignements au 07.62.37.05.99

Autre permanence à Montigny-la-Resle (23/8 après-midi)

ESPACE FRANCE SERVICES

A Seignelay :

→ mardi au vendredi 9h à 12h et de 14h à 18h

→ samedi de 9h30 à 12h

➤ Renseignements au 03.86.31.08.17

A Saint-Florentin :

→ lundi au vendredi 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h15

➤ Renseignements au 03.86.35.31.08

OUVERTURE d'un nouvel Espace France Services

à Chablis, Place Lafayette (Cour de la Mairie, accès par le porche)

Horaires :	Mardi	9h00 - 12h00 /	13h30 - 17h30
	Mercredi		13h30 - 17h30
	Jeudi	9h00 - 12h00	
	Vendredi	9h00 - 12h00 /	13h30 - 17h30
	Samedi	9h00 - 12h00	

Pour tous renseignements concernant les permanences, veuillez contacter Christine et Mégane.

Prise de rendez-vous par courriel :

efs.chablis@3cvt.fr

ou par téléphone **06 77 43 76 88.**



L'Opération Tranquillité Vacances, c'est quoi ?

Pour éviter les cambriolages, les squats et les tentatives d'effraction en votre absence, vous pouvez bénéficier gratuitement du dispositif Opération Tranquillité Vacances (OTV). Les gendarmes veilleront sur votre logement lors de leurs patrouilles et vous préviendront en cas d'anomalie.

Comment s'inscrire ?

Pour vous inscrire, il suffit de remplir le formulaire disponible en ligne* l'imprimer et le déposer à la brigade de gendarmerie avant votre départ. Le formulaire est également disponible en mairie.

* <https://www.mairie-ligny-le-chatel-89.fr/pompiers-gendarmerie-ligny-le-chatel.php>

Contre les cambriolages,
les bons réflexes !

OPÉRATION
TRANQUILLITÉ
VACANCES



Conseil Municipal

Vous trouverez dans cette rubrique les principaux points débattus lors des séances du Conseil Municipal
Les comptes rendus complets sont disponibles en mairie ou sur le site internet : www.mairie-ligny-le-chatel-89.fr

PERSONNEL : Le Conseil instaure la Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat selon le barème applicable aux fonctionnaires de l'Etat et Hospitaliers.

8
février

FINANCES : Le Conseil fixe les crédits pour le remplacement du poste informatique de l'accueil de la mairie (2 050 €)

URBANISME : Le Conseil émet un avis favorable au lancement d'une étude pour l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture et/ou en ombrières.

FINANCES : Le Conseil sollicite, auprès du Département, la subvention *Villages de l'Yonne* pour la démolition et l'aménagement du bien 22 rue Notre-Dame.

21
mars

URBANISME : Le Conseil accepte le principe de servitude de passage électrique entre une centrale photovoltaïque envisagée sur le Tonnerrois et le poste de raccordement à construire près du transformateur actuel route de Lignorelles.

FINANCES : Vote des budgets (voir page suivante)

8
avril

Attribution des subventions aux associations :

Amicale des Pompiers + JSP Ligny	1 375 €	AS Serein football	400 €	Grange de Beauvais	150 €
Judo-Club de Ligny-le-Châtel	651 €	Club de l'Amitié	310 €	AF Sclérosés en plaques	100 €
Comité des Fêtes	593 €	Tonics girls	300 €	AFM Téléthon	100 €
Comité de Jumelage	591 €	ADIL	188 €	Vélorun	90 €
Tennis de Table de Varennes	540 €	ADAVIRS	160 €	AAPPMA La Vandoise du Serein	80 €
ADMR (aides ménagères)	480 €	Ligny Poker Club	160 €	Restaurants du Cœur	77 €

FINANCES : Le Conseil décide d'acheter un tractopelle d'occasion pour 22 000 € et de revendre l'ancien en l'état pour 6 000 €.

6
mai

TRAVAUX : Le Conseil accepte à titre exceptionnel de verser une subvention de 140 € au club de rugby de Chablis dont les éducateurs initient les élèves des écoles.

PERSONNEL : Le Conseil crée un poste d'adjoint technique pour les besoins du service technique, un poste d'adjoint d'animation à 21,17/35° pour l'école et le service périscolaire ainsi qu'un poste d'adjoint technique à 24,57/35° pour les écoles et le restaurant scolaire.

20
juin

TRAVAUX : Le Conseil accepte deux devis pour la reprise des trottoirs du lotissement La Maladière et le revêtement définitif de la rue Verger Cageot. Le Conseil accepte également un devis pour des travaux de maçonnerie visant à reprendre le mur le long du bief en amont de la scierie.

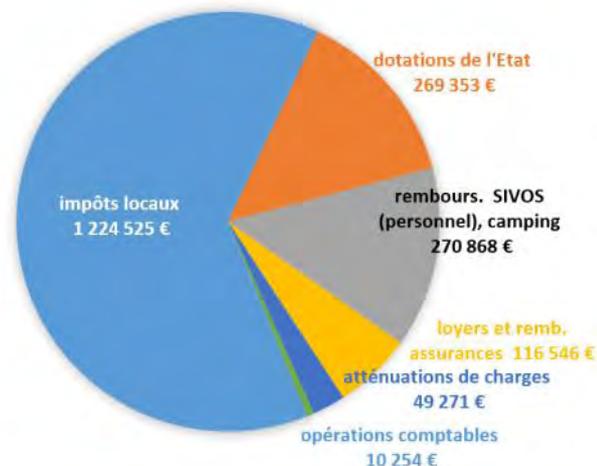


Finances communales

Dépenses : 1 659 514 €

Fonctionnement 2023

Recettes : 1 940 817 €



→ Soit un excédent de fonctionnement 2023 de 281 303,14 € + excédent antérieur de 464 475,83 €
= excédent consolidé de fonctionnement de 745 778,97 €

Investissement 2023

Dépenses : 555 843,48 € dont

Recettes : 389 516,86 € dont

- Aménagement du site de l'ancienne scierie	171 720,47 €	- Subventions (Etat at Agence de l'Eau)	113 959,00 €
- Remboursement capital des emprunts	118 582,51 €	- Financement sur fonds propres	232 395,15 €
- Parking rue du Carrouge/av du Mez	29 846,27 €	- FCTVA	18 304,48 €
- Trottoirs rue Verger Cageot	22 503,90 €	- Taxes d'aménagement	14 358,85 €

→ Soit un déficit d'investissement 2023 de 166 326,62 € + déficit antérieur de 50 268,47 €
= déficit consolidé d'investissement de 216 595,09 €

RESULTAT GLOBAL au 31 décembre 2023 : + 529 183,88 €

Restes à réaliser (dépenses 131 096 € / recettes 151 486 €) + 20 390,00 €

= RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ au 31/12/2023 = 549 573,88 €

Fonctionnement 2024

Dépenses	2024	Réel 2023	Recettes	2024	Réel 2023
011. Charges à caractère général	555 500	413 445	002. excédent antérieur reporté	549 574	
012. Charges de personnel	610 000	595 754	013. Atténuations de charges	20 000	49 271
014. Reversement de fiscalité	288 000	287 241	70. Vente et produits du service	260 608	270 868
65. Autres charges de gestion courante	324 000	306 021	73. Impôts et taxes	1 240 779	1 224 524
66. Charges financières	26 585	29 950	74. Dotations et participations	273 025	269 025
67. Charges exceptionnelles	1 000	0	75. Autres produits de gest° courante	76 300	116 546
042. Opérations d'ordre	19 700	27 102	76. Produit de participation	30	40
022. Dépenses imprévues	0	0	77. Produits exceptionnels	1 000	8 781
023. Virement à la sect° d'investissement	596 531	-			
TOTAL dépenses de l'exercice	2 421 316	1 659 514	TOTAL recettes de l'exercice	2 421 316	1 940 817

Investissements 2024 (hors report de 2022)

Dépenses : 739 142 € dont :

Recettes : 739 142 € dont :

- Remboursement des emprunts	111 651 €	- Subvention sur 22 rue Notre-Dame	63 000 €
- Démolition et aménagement 22 r Notre-Dame	100 000 €	- FCTVA	40 000 €
- Eclairage public	27 000 €	- virement de la section de fonctionnement	596 531 €

Vous trouverez ci-dessous une synthèse des décisions prises lors du dernier semestre. Les comptes-rendus complets des séances du Conseil Communautaire sont disponibles sur le site internet de la 3CVT : <https://www.3cvt.fr/publications/>

FINANCES

Attribution du fonds de concours (25 000 € par commune)

- Bessy-sur-Cure - Travaux église - 2 574 €
- Carisey - Système vidéoprotection - 5 935 €
- Lucy-sur-Cure - Création d'une aide de jeux - 1 646 €
- Vermenton - Réhabilitation de l'étage de la cantine en logements d'urgence - 3 581 €
- Courgis - Travaux sur monument aux morts - 3 600 €
- Villy - Restauration maçonnerie mairie - 9 918 €
- Sery - Rénovation énergétique mairie - 3 971 €
- Aigremont - Réfection salle communale - 5 071 €
- Ligny-le-Châtel - Aménagement espace public - 25 000 €
- Trucy-sur-Yonne - Rénovation cuisine salles des fêtes - 1 196 €
- Méré - Rénovation fenêtres mairie - 10 470 €
- Nitry - Terrain multisports - 11 797 €

Subvention d'investissement aux associations

- AS Chablis Rugby - achat de matériel - 1 000 €

Financement Aménagement Espace France Service Chablis

Mobilier et informatique : coût 11 027 € financés à 50 % par l'Etat

Lors du vote des budgets primitifs, le conseil communautaire a décidé de ne pas augmenter les taux d'impositions en 2024. Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères reste également inchangé.

En revanche, afin de tendre vers l'équilibre financier du budget Assainissement (les charges augmentant alors que les recettes diminuent), il a été décidé d'augmenter les tarifs de l'assainissement : l'abonnement passe à 70 € et le prix du m³ augmente également (variable selon les communes - 2,45 € à Ligny-le-Châtel).

URBANISME et TERRITOIRE

Le conseil communautaire a émis plusieurs avis :

> Avis favorable

- au projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Auxerrois
- au Plan de Prévention du Risque Inondation de l'Yonne
- au projet de parc photovoltaïque sur Aigremont
- au projet de parc photovoltaïque sur Varennes
- au projet de parc photovoltaïque sur Ligny-le-Châtel
- au projet de parc photovoltaïque sur Carisey
- au projet de centrale agrivoltaïque sur Mailly-la-Ville

> Avis défavorable

- au projet éolien sur Collan, Fleys, Serrigny et Tissey
- au projet éolien sur Bernouil, Junay, Roffey, Tissey, Vézannes et Vézennes

EAU POTABLE

Une étude est lancée dans le cadre de futur transfert de la compétence pour l'eau potable.

SANTÉ

Recours à un cabinet de recrutement pour favoriser l'arrivée de deux médecins (coût 24 000 € HT)

Aménagement intérieur dans la maison de santé à Ligny : coût 10 065 € HT financés à 50 % par l'Etat

PERSONNEL

Création d'un poste administratif à temps complet (coordonnateur des espaces France Services)

Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet (agent d'exploitation assainissement collectif)

MOBILITÉ

Approbation du schéma directeur cyclable de la 3CVT (qui prévoit un itinéraire le long de la vallée de la Cure, un le long de la vallée du Serein et une liaison entre les deux vallées).

Financement du transport à la demande LUCY

Pour 2024, le coût est prévu à 41 040 € financés à 50 % par la CARSAT, à 22% par la vente de tickets et à 28% par la 3CVT.

ENVIRONNEMENT

Achat de bacs et abri-bacs pour biodéchets, d'un véhicule, de matériel pour fabriquer du compost (189 588 € financés à 50 % par l'Etat). Le Fonds Vert sera sollicité à 30 % de la dépense.

ENFANCE-JEUNESSE

Validation du projet pédagogique de l'Ecole de Musique

Choix de l'architecte pour la crèche du secteur Nord : 5-cinq Architecture pour 125 600 € HT soit 8% du coût des travaux

SERVICE TECHNIQUE

Implantation des services techniques communautaires du secteur Sud à Cravant : acquisition du bâtiment (150 000 €), aire de lavage et dalle (87 502,25 €), aménagement intérieur (33 757,89) et divers pour un total de 315 599 € HT financés à 65 % (Etat 30 % et Europe 35 %)

TOURISME

Etude préalable d'aménagement du projet touristique de Pontigny : Choix du cabinet : Cambium 17 pour 37 186 € HT financés à 80 % (Etat 40% et Région 40%)

Halte nautique/office de tourisme à Bazarnes-Cravant :

Aménagement de la parcelle pour 448 928,21 € HT financé à 80 % (40% par l'Europe, 40% par Région)

Achat d'un catamaran pour le long du canal pour 198 289 € HT financés à 80 % (alternative à un projet sur pilotis en raison du risque inondation)

Camping de la Noue-Marrou**

Le camping a ouvert sa saison début avril pour six mois.

Malgré le mauvais temps, le camping enregistre une fréquentation quasiment identique à celle de l'année dernière. Par ailleurs les réservations pour les mois de juillet et août laissent augurer d'une très belle saison.

Les Hollandais sont toujours les plus nombreux (50 %) devant les Français (25 %) et les Belges (15%).



Le camping est toujours apprécié pour son calme, sa propreté et la proximité des services.

Par ailleurs de très nombreux commentaires saluent l'accueil chaleureux et les bons conseils de Nicolas le régisseur.

Cette année, pour répondre aux envies d'escapades en vélo électrique, des nombreux itinéraires ont été élaborés et affichés. Un lien GPS téléchargeable permet aux aventuriers de trouver leur chemin facilement.

Bon été à tous !

Pour tout renseignement ou réservation :

03 86 47 56 99 - camping.ligny89@gmail.com

<https://camping.mairie-ligny-le-chatel-89.fr/>



Après une pause hivernale, le marché de producteurs a rouvert début mars. Après quelques semaines, il a repris ses quartiers d'été sous le lavoir, cadre apprécié de tous.

Une dizaine de producteurs vous proposent légumes, fruits, viandes, miels, fromages... ainsi que des fabrications artisanales.

Comme l'année dernière, **le marché fête l'été** en s'installant le temps d'une soirée, au parc de la Noue-Marrou.

La date de la fête de la musique (21 juin) avait été programmée mais les mauvaises conditions météorologiques ont contraint les organisateurs à reporter ce marché estival. Il a été décidé de le proposer le soir du 13 juillet, avant la retraite aux flambeaux et le feu d'artifices. Une grande fête du village à la Noue-Marrou !!

Les producteurs sont prévus en nombre, des jeux gratuits pour les enfants sont à disposition.

Le début de la soirée sera animé dans une chaude ambiance de vacances.

Encore merci à tous ceux qui contribuent à l'organisation de cet évènement !

A la rentrée, le marché retrouvera son local au 1 avenue de Chablis.

En octobre, le marché célébrera **HALLOWEEN !** puis le vendredi 22 novembre, le marché fêtera le **Beaujolais nouveau**.

Fin décembre (date à définir), **le marché fêtera Noël**. Nous espérons la venue du Père-Noël...

Pour tout renseignement, contactez la régisseuse Sarah VERRIERE au 06.59.51.01.25 ou le secrétariat de mairie.



RECHERCHE RÉGISSEUR

Vous avez la fibre commerciale et êtes disponible environ 5 heures par semaine ?

Contactez le secrétariat de mairie
03.86.47.41.20
mairie@lignylechatel.fr

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

25 grande rue (sous le porche)

La bibliothèque vous ouvre ses portes deux fois par semaine :
le lundi de 17 à 19 h et le mercredi de 14 à 19 h.

Une équipe pour vous conseiller

L'équipe de la bibliothèque, composée de Patricia, Michèle, Florent et Emmanuelle, vous propose des milliers d'ouvrages sur place ou à réserver en ligne. Ils sauront vous orienter et même vous suggérer quelque lecture. Vous pouvez également partager vos coups de cœur et vos préférences, qui seront intégrés aux prochaines commandes.



Des milliers de livres !

La bibliothèque possède plusieurs milliers de livres : des romans policiers, des bandes dessinées, des mangas, des documentaires... Il y en a pour tous les goûts !! Les bibliothécaires procèdent régulièrement à l'achat de nouveaux ouvrages. Ce fonds local est consultable sur <https://ligny-le-chatel.bibli.fr/>

Par ailleurs, la bibliothèque bénéficie d'un accès au fonds de la médiathèque départementale qui comprend plusieurs dizaines de milliers de livres. Le catalogue de ce fonds est consultable sur <https://colybris89.yonne.fr/catalogue>.

Le département prête quelques centaines de livres à la bibliothèque municipale, par roulement de 6 mois. N'hésitez pas à faire part de vos préférences pour le prochain prêt.

Si vous avez hâte de lire, une navette passe tous les 15 jours pour apporter les livres réservés en ligne sur le fonds départemental.

Enfin, pour marquer les 10 ans de la bibliothèque, le conseil municipal a décidé de rendre **la lecture gratuite**. Une porte-ouverte sera organisée à la rentrée.

Bibliothèque municipale - 03.86.46.05.97 - bibliotheque@lignylechatel.fr

Agence postale

23 rue du Carrouge - 03.86.48.98.72

Horaires :

Du lundi au jeudi de 14h15 à 17h15

Le vendredi de 14h15 à 18h15

La levée du courrier : 15 h 15



Pas de fermeture estivale

La Poste étant partenaire des Jeux Olympiques 2024, l'Agence Postale vous propose des produits dérivés postaux (enveloppes, emballages...) et souvenirs (mugs, peluches...)



SERVICES POSTAUX :

- Tout affranchissement manuel lettres et colis,
- Vente de timbres courants, d'enveloppes Prêt-à-Poster,
- Vente d'emballages dont prêt à expédier
- Dépôt des objets recommandés et colis
- Retrait d'objets en instance (délai de garde 15 jours)

CONTRATS :

- Contrat de réexpédition du courrier, garde du courrier et abonnement mobilité.

SERVICES FINANCIERS ET PRESTATIONS ASSOCIEES :

- Versement ou retrait d'espèces sur compte courant ou compte d'épargne jusqu'à 500 € sur une période de 7 jours.

Animations

Dans le cadre de l'opération « l'Art pour le dire », espace d'expression culturelle des personnes fragilisées, et en collaboration avec les enfants du Centre de Loisirs de Pontigny, les résidents ont choisi de confectionner un mannequin symbolisant les valeurs des prochains JO de Paris et nommé Gertrude. Celle-ci pratique le tennis, réside à l'EHPAD et a 80 ans dans l'imaginaire des acteurs du projet. Gertrude a alimenté les échanges entre les résidents et les enfants.



Une borne culturelle

La résidence dispose désormais d'une borne numérique *Arture*. Cet équipement permet de visualiser des œuvres (sculptures, peintures...) dans le cadre d'une activité collective sur écran ou en autonomie sur la tablette tactile. Les résidents peuvent ainsi, à travers les œuvres, voyager dans le temps et dans le monde entier.

Point sur les travaux

La deuxième phase de réhabilitation (ancien foyer logement) a été réceptionnée et la commission de sécurité a validé les travaux. Place désormais à la 3^{ème} phase avec une modernisation de toutes les salles de bains individuelles du bâtiment longeant la rue.

Résidence mutualiste - 03.86.49.84.00 - gaston-houssier@vyv3.fr



L'association d'Aide à domicile ADMR de Ligny le Châtel et ses environs est au service de tous, à tous les âges de la vie :



→ Assemblée générale d'activité 2023 du 3 juin 2024 à Villy

Points forts :

- Notre activité 2023 a été légèrement supérieure à celle de 2022, soit 16 504 heures réalisées auprès de 172 clients.
- La commune de Ligny-le-Châtel reste en tête du classement avec 5 937,25 heures soit 35,92 % de notre activité.
- Notre service jardinage-bricolage progresse toujours grâce à une clientèle fidèle, qui apprécie ce service créé en 2020.
- La certification AFNOR a été renouvelée sur l'ensemble du réseau ADMR départemental
- 98 % des personnes qui ont répondu à l'enquête de satisfaction 2023 sont satisfaites de nos prestations.
- Notre situation financière est saine.

Points faibles :

- Recrutement du personnel
- Recrutement des bénévoles, pour d'une part remplacer tous ceux qui ont œuvré pendant de nombreuses années au sein de notre association, et d'autre part pour renouveler la gouvernance
- Comme l'ensemble des associations de service à domicile de l'Yonne nous subissons en ce début 2024 une légère baisse d'activité.

Pour assurer un service de qualité il nous faut constamment compléter notre personnel et l'équipe de bénévoles

Renseignements et contact : Jacqueline FROMONOT jacquelinefromonot@orange.fr
Elodie ROBINET-GOUGET : mdsligny@fed89.admr.org



Accueil physique : Lundi, Mardi, Jeudi de 8 h30 à 12 h30
Accueil téléphonique : Lundi et mardi de 14 à 17 h Jeudi de 13 h30 à 16 h 30
29 Bis Grande Rue 89144 LIGNY-LE-CHATEL
Tel : 03 86 98 01 41 Mail : mdsligny@fed89.admr.org



Tous les services de l'ADMR permettent une réduction ou un crédit d'impôts égal à 50 % des sommes restant à charge.

La Page des Ecoles

Au-delà du travail scolaire, les élèves participent régulièrement à des voyages, sorties et rencontres, en lien et/ou en complément avec les apprentissages de l'année.



Les CM1 et CM2 sont partis en classe de neige à Morzine du 14 au 19 janvier. Malgré le temps capricieux, les enfants ont profité des joies du ski.



Le 5 avril, sur le site du gymnase, a eu lieu la journée Olympiades avec les élèves du regroupement Pontigny-Venouse-Rouvray soit environ 250 enfants !!



SORTIES DE FIN D'ANNÉE

Les classes de GS, CP et CE1 ont découvert le Centre Régional d'Art Contemporain de Fontenoy-en-Puisaye (89).



Les élèves des classes 1 et 2 (GS, MS et GS) ont visité la ferme pédagogique de la Marque, dans l'Aube. Basse-cour, chèvres, vaches n'ont plus de secret pour les enfants ! Ils ont même fait un atelier cuisine avec les produits de la ferme.

Les CE2 ont séjourné en classe découverte du 4 au 7 juin au Domaine Saint-Jean de Thizy (vers l'Isle-sur-Serein). Les enfants ont participé à des ateliers, animations et moments de convivialité autour de la nature.



et de l'accueil périscolaire

Tous les jours, de nombreux enfants fréquentent l'accueil périscolaire :

- le matin (à partir de 7h30),
- le midi (entre 12h et 13h50)
- et le soir après l'école (jusqu'à 18h30).

Pendant ces périodes dites « de transition », les enfants doivent être occupés (pour éviter tout débordement) mais de manière ludique et relâchée (gardons la concentration pour l'école !).

Le matin, il s'agit d'un temps de réveil intellectuel où les enfants font un jeu calme, lisent ou dessinent en discutant calmement, avant une longue journée.

Le midi, les petits vont manger pendant que les grands se défontent dehors (parfois un peu trop !). Vers 12h50, les plus petits remontent au groupe scolaire pour s'amuser, jouer et danser alors que les grands vont prendre leur repas.



< Emmanuelle initie au Madison !



Le soir, après avoir pris leur goûter, les enfants se voient proposer des ateliers. Le printemps est alors la période propice à créer des couronnes de cœurs ou encore des cadeaux pour la fête des mères. Des jeux de société ou de construction sont à la disposition des enfants.



Pétanque Loisirs - Ligny Pétanque

Notre commune compte deux associations pratiquant la pétanque : l'une en loisirs et l'autre affiliée à la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal.

Les 2 associations ont organisé 2 concours sauvages en ce début d'année.

Le 23 mars et le 27 avril : boudin à partir de 10h ouvert à toute la population et sur réserve.

Il y avait la possibilité de déjeuner sur place. Ces 2 journées ont été un franc succès.

PETANQUE LOISIRS participe à une compétition interclubs réunissant 6 clubs.

LIGNY PETANQUE n'a pas souhaité prendre un concours officiel cette année mais compte bien le faire en 2025.

Néanmoins, le club a été représenté dans le championnat de l'Yonne et autres concours officiels .

Nous essaierons de faire, parmi les dates disponibles, un dernier concours ouvert à tous avant la fin de saison. La date du samedi 31 août semble être privilégiée.

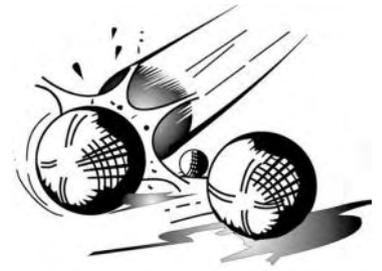
Les 2 associations comptent actuellement un peu plus de 55 adhérents, le tout en parfaite harmonie.

Ils viennent jouer tous les jours de la semaine à partir de 15h30 .

Elles restent ouvertes à toutes et à tous et nous vous invitons à venir passer un après-midi, sans engagement, découvrir le jeu de la pétanque et son ambiance amicale.

Coût d'une adhésion LOISIRS : 12€ la saison / FFPJP : 42€ la saison.

Contact : Mme Mathieu Nathalie 06.70.89.38.27 (Présidente de Pétanque Loisirs)



Les deux présidents et le trésorier

Le club de tennis de table de Varennes s'entraîne, joue et propose ses activités au gymnase situé à **Ligny-le-Châtel**.

TENNIS DE TABLE de Varennes

Notre club, affilié à l'UFOLEP, compte 62 licenciés dont 27 habitants de Ligny.

Courriel : tennisdetablevarennes@gmail.com - Facebook : Tennis de table de Varennes.



Pratique du tennis de table à tout âge dans une ambiance conviviale avec des cours encadrés ou libres.

Actuellement la moitié des licenciés sont des jeunes de moins de 18 ans.

Possibilité de s'inscrire à des compétitions individuelles, en duo ou encore en équipe.

Les entraînements ont lieu au gymnase de Ligny-le-Châtel.

Entraînements encadrés par des **éducateurs diplômés** :

- > Baby Ping (5 à 7 ans) : le mercredi de 17h15 à 18h00
- > Jeunes (8 à 16 ans) : le mercredi de 18h15 à 19h15
- > Adultes (tous niveaux) : le mercredi de 19h30 à 20h30

Entraînement libre :

- > le lundi de 20h à 22h et le mercredi de 20h30 à 22h.

Résultats :

- 4 équipes engagées en championnat UFOLEP : **l'équipe 2 finit championne d'Honneur** (3^{ème} niveau départemental)
- Participation de 3 joueurs aux 12h les 30 et 31 mars 2024 à Yzeure (Allier)
- 5 joueurs ont participé aux Nationaux B UFOLEP les 27 et 28 avril à Méricourt (Nord)
- 3 joueurs ont participé aux Nationaux A UFOLEP les 18 et 19 mai à Guéret (Creuse)

Cette année, notre club a eu le plaisir de recevoir, sur trois dimanches, le challenge Jeunes (voir photo) organisé par l'UFOLEP.

La saison 2024/2025 reprendra début septembre.

N'hésitez pas, venez essayer, on vous prête une raquette !





Avenir sportif du Serein



Le club de l'AS Serein est un club de football convivial et dynamique qui propose des séances pour tous.

À partir de septembre, une équipe de Baby foot ouvrira pour les enfants nés en 2021 et 2020.

Les entraînements pour les **catégories jeunes** (babyfoot, U6-U7 et U8-U9) se dérouleront le mercredi à partir de 17h30 au stade de Ligny-le-Châtel.

Le club est aussi composé d'une **équipe féminine à 8**, qui a été compétitive dans le championnat de D1 et de 2 **équipes séniors** évoluant en D3 et D4 ainsi qu'une **équipe U18** qui finit championne de D2 et qui évoluera à la rentrée en D1.

Nous recherchons activement des joueurs, éducateurs dans toutes les catégories ainsi qu'un ou plusieurs arbitres, qui seront épaulés et accompagnés tout au long de l'année.

Tout le club est heureux et impatient de vous accueillir dans sa grande famille rouge et noire !

Après avoir passé 13 années en tant que bénévole, joueur ou dirigeant dont 6 ans de bons et loyaux services au sein du club en tant que président, M. Frédéric LAROCHE a décidé de céder sa place à un nouveau bureau de jeunes bénévoles motivés à continuer de faire vivre le club, présidé par M. Damien MOCQUART, fidèle depuis de nombreuses années en tant que joueur et dirigeant .

Pour les catégories de U11 à U18 merci de contacter Laure DEPUYDT, la référente jeune, ou la personne correspondante à la catégorie concernée

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter les numéros suivants :

Babyfoot	Eva LEVOY - 06 07 70 86 09
U6/U7	Laure DEPUYDT - 06 18 03 00 09 (référente jeunes)
U8/U9	Anthony PANET - 06 63 16 57 51
U10/U11	Gwenaël DAOD - 06 33 01 90 29
U13	<i>contacter le président</i>
U15	<i>contacter le président</i>
U18	Anthony GOUOT - 06 38 89 90 01
SENIORS	Bérenger PARIGOT - 06 31 06 46 94 / Baptiste BASILE - 06 49 56 36 02
FEMININES	<i>contacter le président</i>
PRESIDENT	Damien MOCQUART - 06 47 95 72 85



Sans oublier un grand MERCI à nos sponsors !



Le Porte Lanterne

Atelier théâtre pour enfants et adultes

Le Porte Lanterne c'est d'abord un atelier enfants à Ligny-le-Châtel tous les mardis soir de 17h45 à 19h15 avec une quinzaine d'enfants de la commune et des environs. Les comédiens en herbe se produisent en fin d'année à la salle des fêtes du village et à l'école sur le temps scolaire.

L'association intervient également en milieu scolaire à l'école de Ligny par exemple afin de préparer les spectacles de Noël, mais également dans le milieu périscolaire pour les communes de Montigny-la-Resle, Monéteau et Saint-Georges-sur-Baulche.

Enfin, une mission d'un an a débuté à l'EHPAD de Saint-Georges-sur-Baulche pour la création d'un spectacle théâtre et danse qui aura lieu le 1^{er} avril 2025.

Le Porte-Lanterne intervient également pour l'association La Gidouille à Chablis avec un atelier adultes confirmés, un atelier ado-adultes débutants et un atelier enfants. A cette occasion, France 3 Bourgogne a consacré une émission à La Gidouille, « Ça se passe ici », diffusée le jeudi 27 juin à 19h30.

Par ailleurs, l'événement de cette année 2024 est la création d'un spectacle professionnel « voyage Tzigane », pièce de théâtre musicale avec Emmanuelle Hahn, Élise Gendraud et Marilou Longuèvre. La première représentation aura lieu à l'église de Chassignelles le samedi 6 juillet à 18h30.

Contact : Emmanuelle HAHN au 06 14 93 27 79



Comité de Jumelage Ligny-le-Châtel - Riol



Cette année, nous rendons visite à nos amis de Riol les 19 et 20 octobre prochains. Nous ferons la route en bus. Ce sera l'occasion de revoir les belles couleurs d'automne sur le vignoble et la vallée de la Moselle, de partager de beaux moments d'amitié et de convivialité.

Si vous souhaitez être du voyage, découvrir ou redécouvrir Riol, je vous invite à nous contacter à : jumelagelignyriol@gmail.com, nous vous donnerons toutes les informations.

La présidente : Agnès Chamillard
Tél : 06 78 27 52 72

Club de l'Amitié LIGNY LE CHATEL

Nous voilà rendus à notre pause estivale après une année bien remplie d'événements.

Tous les jeudis après-midi, nous nous retrouvons autour de jeux de société, du patchwork ou autres travaux de couture.

Le 5 juin, nous sommes allés faire un voyage à travers le temps en Seine-et-Marne avec la visite du Musée de la vie d'autrefois (voir ci-contre).

Le 23 juin, nous avons déjeuné à la Grange de Beauvais, à Venouse.

> Le Dimanche 24 novembre, nous organiserons notre **traditionnelle exposition** qui remporte toujours un beau succès.

> Depuis 2 ans, nous participons au **Marché de Noël** et au **Marché estival**, et nous exposons nos diverses fabrications.

Toute nouvelle adhésion sera la bienvenue, pour cela contactez la Présidente Odette PERRET au 03 86 47 48 32 ou par mail : clubdelamitie89144@gmail.com



Musée
de la Vie d'Autrefois





Randonnée

Ce dimanche 7 juillet a eu lieu la désormais traditionnelle randonnée organisée par les Amis du Patrimoine. Le départ se déroulait au grand lavoir, dans un cadre magnifique, sublimé par le soleil du matin (photo). La fréquentation est restée modeste (environ 25 marcheurs) mais l'itinéraire et le beau temps ont été appréciés de toutes et tous.

Ouverture de l'église

Cette année encore l'église sera ouverte tout l'été (les après-midi) grâce à une équipe de bénévoles dévoués et très efficaces. Nous accueillons une exposition des peintures de Bernard Renoult en juillet et une expo photo de Festival en Chablisien en août. Nous recherchons des volontaires pour garder l'église cet été afin d'alléger l'emploi du temps de nos bénévoles.

Notez les prochains rendez-vous :

les **Journées du patrimoine** pour les rencontres chaleureuses avec nos artisans.

Cette année, nous offrons une **visite guidée ludique** de l'église à la classe de CM2 de Ligny-le-Châtel. Elle sera ouverte également aux résidents de la maison de retraite et à tous les habitants de Ligny, retraités ou non, qui sont libres en journée. Cette visite aura lieu le vendredi 11 octobre au matin.

Bon été à tous !

HISTOIRE LOCALE

L'Union musicale

Roulement de tambour !

De temps immémorial, c'est par le roulement d'un tambour que les habitants de Ligny étaient avertis qu'une annonce allait leur être faite. En 1788, le préposé au tambour de ville recevait pour son travail 6 livres par an.

Quand la garde nationale, créée spontanément en 1789, fut organisée en 1790, il fut prévu qu'un tambour figurerait à l'effectif. Il était chargé, en battant la générale, de rassembler la troupe. Comme, peu à peu, la garde nationale fut appelée à assurer des services d'honneur au cours des manifestations patriotiques, plusieurs tambours ponctuèrent les défilés.

C'est surtout à partir du Directoire (1795-1799) que les fêtes républicaines devinrent un rite immuable, répété chaque décadi (les 10, 20 et 30 de chaque mois républicain), seuls jours fériés où le travail était interdit. Un cortège se formait devant la maison commune. La garde nationale, sur deux rangs, encadrait les autorités. Devant le cortège se trouvaient le drapeau et les tambours. Après un passage devant l'arbre de la Liberté, on se dirigeait vers l'église devenue Temple de la Raison. On procédait alors à la lecture des lois, aux mariages et où les orateurs exerçaient leur éloquence.

On peut donc dire qu'à cette époque une batterie de tambours existait à Ligny.

Arrivée d'autres instruments

Dans le procès-verbal de la fête commémorant le 18 fructidor qui eut lieu en l'an VII de la République (4 septembre 1798) : « *le cortège s'est mis en route au son du tambour et d'autres instruments [...]* Le commissaire du Directoire a lu la loi, applaudi par les cris de Vive la République ! et par les sons d'une musique instrumentale [...]. Le cortège [...] revenu à l'Arbre de la Liberté, plusieurs airs ont été exécutés par la musique » (Archives départementales — L 229).

Ce jour-là, des délégations de toutes les gardes nationales du canton étaient présentes. C'est la seule fois de 1795 à 1799 qu'il est fait mention d'une musique autre que les seuls tambours. A cette époque, il n'existait comme

instrument de défilé que les fifres, les cornets, les cors. Le serpent qui était un cornet basse et qui était trop encombrant pour être joué en marchant, était joué à l'église. Ce n'est qu'en 1822 que les clairons remplacèrent les cornets dans l'infanterie. Les instruments à vent de la famille des saxhorn : bugle, alto, baryton et les tubas apparurent vers 1827. Leur jeu relativement facile permit la création de fanfares ou d'orphéons dans les communes rurales.

Les pompiers prennent la relève

La compagnie des Pompiers formée en 1829 eut également son tambour qui devait battre une batterie spéciale différente de la générale de la garde nationale pour rassembler les sapeurs lorsqu'un incendie se déclarait.

Assez rapidement les formations de pompiers remplacèrent la garde nationale dans les services d'honneurs, cette dernière étant alors plus ou moins mise en veilleuse par les gouvernements successifs.

Puis les pompiers de Ligny durent posséder d'abord une batterie fanfare de clairons et tambours à laquelle se joignirent d'autres instruments chromatiques. C'est parce qu'une telle formation existait en 1862 qu'il fut décidé de fonder une Union musicale constituée par les pompiers musiciens et également d'autres habitants non pompiers.

L'union musicale de Ligny-le-Châtel est créée en 1863

En mai 1863, lors du vote du budget, le Conseil municipal prit la résolution suivante : « *Le Conseil voulant reconnaître les services rendus à la commune par la fanfare des pompiers, le zèle dont elle ne cesse de faire preuve et les sacrifices que ses membres s'imposent journellement, décide que le prix des instruments fournis sera acquitté par la commune* ».

Il y avait déjà suffisamment de musiciens confirmés pour que l'Union musicale participât à des concours interdépartementaux. Les médailles existantes qui bientôt décorèrent la bannière, prouvent la participation de Ligny à de nombreux concours : Vermenton en 1864, Joigny en 1865, Chéroy en 1867 apportant des médailles d'argent. L'Union musicale revient avec des médailles d'argent de Clamecy et de Briennon en 1880 et à nouveau de Clamecy en



1881.

Les manifestations se succèdent et l'Union sort du département. Elle revient de Dijon avec une médaille de bronze en 1883. Elle gagne encore un prix à Briennon la même année et aussi à Auxerre en 1893.

On ne sait pourquoi la fanfare de Ligny qui se manifestait avec succès depuis trente ans, cessa de fonctionner vers cette date alors qu'elle était dirigée par Simon Madelain de la Mouillère.

Son activité devait reprendre avec le même chef pour participer à l'inauguration du monument aux morts le 28 juin 1897. Au début du 20^e siècle, la fanfare avait acquis une valeur qui lui permit de participer à des concours en province : le Havre et Harfleur en 1901, Marseille en 1902 et Malo-1es-Bains.

La fanfare de Ligny brilla sous la baguette d'Eugène Causard auquel succéda Emile Guillaumet puis René Maillart.

En 1928, la formation se déclare comme association.

D'après les écrits de Michel VALOT